

12 Sports

Football/Invalidation de l'élection du nouveau bureau directeur de la LFE
Une décision aux relents spécieux

Abel MIMONGO

Libreville/Gabon

DANS une correspondance, datée du 1er août 2017, et adressée au président de la Ligue de football de l'Estuaire nouvellement élu, le ministère de la Jeunesse et des Sports par le truchement de la directrice provinciale de l'Estuaire, Christine Missoni, lui signifiait l'invalidation de l'Assemblée générale électorale du 29 juillet dernier. Autrement dit de son élection à la tête de cette structure sportive.

Pour l'administration, la tenue de l'Assemblée générale n'a pas respecté la procédure en la matière, pour la simple et bonne raison, indique le ministère, que la direction provinciale n'a pas été informée à temps, que les textes réglementaires n'ont pas été respectés, en plus du fait que la ligue n'a pas tenu son AG avant la fin de ses activités. Autant de "vices de forme" qui font tomber ces assises sous le coup de la nullité. Voilà pour ce qui est des

faits.

Mais au fond, en parcourant minutieusement les textes qui régissent le fonctionnement de la Ligue de football de l'Estuaire (LFE), notamment ses statuts et règlement, on se rend bien vite à l'évidence que les récriminations ayant débouché sur l'invalidation de l'élection du 29 juillet sont d'une légèreté déconcertante, et doublé d'un caractère spécieux. Car, nulle part il est écrit que le ministère de la Jeunesse et des Sports doit être obligatoirement informé avant le déroulement d'une assemblée générale, ni que celle-ci doit se tenir au terme des activités. En revanche, si l'on s'en tient à l'article 28 alinéa c des statuts, « les délibérations de l'Assemblée générale ordinaire sont adressées sans délai au ministère des Sports sous le couvert de la Fédération gabonaise de football. Elles ne sont valables qu'après approbation du ministère de tutelle ».

A l'évidence, le ministère des Sports a probablement surfé sur cette disposition pour invalider l'élection de



Serge Hamed Mombo assis sur le siège d'où il vient d'être éjecté.

M. Mombo bien que celle-ci ne lui donne pas clairement l'habilitation de le faire.

MÉTHODE• La Ligue de football de l'Estuaire étant un démembrement de la Fédération gabonaise de football, qui plus est, ne bénéficie d'aucune subvention de l'État, est libre, de par sa nature, d'organiser son élection sans avoir à recourir à la présence du ministère que les statuts ne prévoient pas. Seule l'Assemblée générale est souveraine dans le cas d'espèce.

A écouter quelques voix à la Fédération gabonaise de football, si vice de forme il y avait, les plaignants auraient dû s'adresser à cette institution, plutôt que d'aller le faire au ministère qui, à son tour, n'a pas eu l'élégance d'interpeller l'instance faitière du football gabonais si tant est qu'il considère que l'élection ne s'est pas déroulée dans le strict respect des textes. D'autant que les autorités pouvaient en cela s'appuyer sur la jurisprudence née de l'invalidation de l'élection de Jean de Dieu

Moukagni Iwangou. L'actuel président de la Fégafoot, Pierre Alain Mounguengui, se sentant lésé, s'était tourné vers l'instance internationale du football à savoir la FIFA pour invalider l'élection. Ce qui avait été fait. Pourquoi alors n'avoir pas usé de cette méthode ? Au ministère des Sports, même s'ils parlent sous cape, certains agents s'accordent à reconnaître que le ministère n'est pas habilité à invalider une élection. Mais, la question qui se pose est celle de savoir

pourquoi cette administration franchit le rubicond alors qu'elle dit être attachée aux textes.

Pour un certain nombre d'observateurs, il y aurait une main noire avec des ramifications au ministère des Sports. À l'approche des élections à la Fégafoot, elle commence à battre ses cartes en usant de stratagèmes pour mettre au sein des structures ayant voix ses hommes liges. Il se susurre que c'est un président d'une association sportive très puissante qui serait à la manœuvre et qui veut briguer la tête de la Fégafoot. Vrai ou faux, l'avenir nous le dira.

Là où le ministère des Sports devait s'atteler à élaborer de réelles politiques publiques en matière sportive et veiller à leur application, il semble plutôt prendre le parti de ceux qui prennent en otage le football gabonais, en s'immiscant, les yeux fermés, dans des domaines qui ne sont pas de sa compétence. Et dire que tout le monde est conscient à quoi on s'expose en adoptant une telle posture !

En prévision de l'assemblée générale ordinaire de la ligue de football de l'Ogooué-Maritime

Les dernières tractations de couloir

René AKONE DZOPE

Port-Gentil/Gabon

La clôture du dépôt des dossiers est prévue aujourd'hui. Soit dix jours avant la tenue des assises annoncées pour le 19 courant.

QUI, le 19 août prochain, succédera à Dieudonné Ndoumbou Likouni à la tête de la ligue de football de l'Ogooué-Maritime (LFOM) ? En attendant d'avoir la réponse, l'heure est à la constitution des listes de candidature. Le dernier pour le dépôt des dossiers étant prévu le 9 août, en prévision de l'assemblée générale ordinaire électorale qui se tiendra le samedi 19 août prochain.

A quelques semaines de ces assises, les tractations vont bon train. D'aucuns parlent même du bal des sorciers, en s'appuyant sur ce qu'ils considèrent comme des coups bas. Au départ, trois noms circulaient dans les milieux du sport-roi pour solliciter les suffrages du collège électoral. Il s'agit de Liliane Roback, Christian Nkolo Oganganga et Fabien Mba Ondo.

Aux dernières nouvelles, le président sortant, un vieil ami de Christian Nkolo, l'aurait convaincu de se retirer au profit de Mme Roback, son 1er vice-président. Laissons dans le désarroi ses colis-

tiers. Mba Ondo, approché également par Roback, aurait repoussé l'offre. "Comme dans les partis politiques, Liliane était à mes côtés et j'estime qu'elle a les capacités de conduire une ligue" a confié Dieudonné Ndoumbou Likouni, un soutien de Roback. Pour autant, l'homme entend mettre bout à bout tous les éléments devant contribuer à la transparence.

PROTÉGÉE• Mais ses détracteurs l'accusent de vouloir faire le lit à sa "protégée". Ils prennent pour exemple l'organisation, le 30 juillet 2017, à la salle de l'Alliance Franco-Gabonaise, d'une assemblée générale de la ligue, avec un seul point à l'ordre du jour : l'adoption des statuts. Une révision des statuts à deux semaines des élections, voilà qui a suscité l'ire de certains responsables des clubs.

"Notre association dénonce la révision des statuts de la LFOM entamée par le bureau actuel, dont nous considérons que le mandat est forclus, d'autant plus qu'il a connu la défection de nombreux membres et n'est plus réduit qu'à deux ou trois personnes" souligne l'un d'eux, qui considère que le bureau sortant ne peut qu'expédier les affaires courantes, notamment clore la saison sportive engagée et appeler à l'organisation des élections du nouveau bureau.

"La révision des statuts, qui



Le président sortant de la Ligue de football de l'Ogooué-Maritime, Ndoumbou Dieudonné Likouni.

est loin d'être une affaire courante, convoquée à la va-vite, à trois semaines de la date projetée du renouvellement du bureau, sans respect des formes statutaires (convocations écrites avec ordres du jour, délais de convocation...), ne saurait rencontrer notre assentiment" tonne ce responsable qui estime que la révision des statuts, mais également du règlement qui organise les compétitions et si souvent décrié par les acteurs du football local, doivent se faire dans la sérénité et dans la plus large concertation, et devraient échoir au prochain bureau. Un autre représentant, qui vient en soutien, croit savoir que le bureau actuel ne disposerait d'aucun document prorogeant son mandat. Ce que reconnaît Dieudonné Ndoumbou Likouni, en pointant un doigt accusateur sur son secré-

taire général qui n'aurait pas fait son travail, en rédigeant un procès-verbal.

CONTRADICTEURS• Porté à la tête de la ligue de football de l'Ogooué-Maritime, le 19 janvier 2013, le mandat de l'actuel bureau a expiré en janvier dernier. "...N'ayant pas pu organiser les élections en janvier 2017 pour des raisons d'organisation de la CAN 2017, j'avais sollicité des membres affiliés à la LFOM, l'organisation du renouvellement une fois la saison sportive terminée, ce qui a été le cas avec la fin des compétitions qui a eu lieu le 23 juillet 2017" écrit M. Ndoumbou Likouni dans une correspondance datée du 2 août courant adressée à la tutelle.

Les douze clubs présents sur les 17 ont approuvé les nouveaux statuts contestés. La ligue a-t-elle fonctionné pendant quatre ans sans statuts ? Pourquoi

avoir attendu maintenant ? s'interrogent les contradicteurs du comité directeur sortant. Pour son chef de file, "il n'est jamais trop tard pour mieux faire". Selon lui "le travail des statuts aurait dû être fait par la Fédération. La Fifa avait instruit cette institution de passer dans toutes les ligues à l'effet de mettre en place les nouveaux statuts". A l'en croire, "nous avons attendu la fédération, elle ne l'a pas fait".

La ligue a dû donc commencer un travail qui, malheureusement, s'était arrêté suite à l'indisponibilité du secrétaire général, tombé malade entre temps. "Moi dans mes occupations, on a essayé de relancer la chose mais, on avait plus ou moins égaré la mouture complète" explique Dieudonné Ndoumbou Likouni, pour qui, en l'état actuel, deux voies s'ouvrent à la ligue pour organiser les élections : soit on s'appuie sur les statuts de la Fédération.

PRÉOCCUPATION• Ce qui, à son avis, n'est pas conforme en ce que, justifie-t-il, les problèmes du

football national ne sont pas les mêmes que ceux du football provincial. Ou alors on modifie les textes. D'après cet ancien arbitre Fifa, l'application des statuts fédéraux aurait disqualifié plusieurs candidats. Puisqu'ils exigent que tout candidat doit être membre direct ou indirect de la Fédération ou de la Ligue. Il estime que la LFOM a fonctionné normalement avec les statuts de la Fédération dont il ne dépend plus depuis deux ans. Leurs décisions, tout au long de la saison, s'appuyaient surtout sur le règlement de la compétition, aucun incident les obligeant à s'inspirer des statuts ne s'étant pas produit. L'autre préoccupation de certains est que plusieurs délégués du collège électoral ne se sont pas acquittés intégralement de leurs frais d'engagement depuis trois ans. De plus, ils sont nombreux à ne pas avoir tenu leur assemblée générale. Va-t-on appliquer, le 19 août prochain, de manière sélective, les statuts ? La bataille s'annonce, en tout cas rude.

Bon à savoir
Football

Initialement prévue ce vendredi 11 août, les discussions portant sur le bilan de la saison 2016-2017 et l'avenir du National-Foot professionnel 1 et 2 auront finalement lieu le lundi 14 août 2017, à 10 heures précises, au cabinet du ministre de la Jeunesse et des Sports. Les clubs seront représentés par les présidents et secrétaires généraux.